



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	Arrivée après la 5 ^{ème} délibération Départ après la 20 ^{ème} délibération
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	
3 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
4 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
5 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
8 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
9 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
10 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
11 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
12 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
13 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
14 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
15 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
16 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
17 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
18 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	Arrivé après la 4 ^{ème} délibération
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
20 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
23 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
24 ENTRELACS	T Claire COCHET	
25 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
26 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
28 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
30 MERY	T Nathalie FONTAINE	
31 MERY	T Stéphane ROULET	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
34 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
35 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
36 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
37 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
38 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
39 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
40 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
41 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
43 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
44 VOGLANS	T Martine BERNON	
45 VOGLANS	T Yves MERCIER	Arrivé après la 5 ^{ème} délibération

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS

Marina FERRARI

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 septembre 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et xx projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 13 septembre 2022 aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 42 présents et 45 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 17 Année : 2022
Exécutoire le : 27 SEP. 2022
Publiée le : 27 SEP. 2022
Visée le : 27 SEP. 2022

PROJET DE TERRITOIRE

Gratification des membres du panel de citoyens ayant participé à l'élaboration du projet de territoire

Monsieur le Président rappelle l'élaboration du projet de territoire, qui sera finalisé en fin d'année 2022.

Il rappelle que ce projet de territoire doit être construit et porté par les acteurs du territoire, ce projet devant fédérer tous les acteurs économiques et institutionnels, ainsi que les habitants. Une vaste concertation a donc été organisée sur l'avenir du territoire de Grand Lac.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de cette concertation, un groupe de 50 citoyens représentatifs du territoire a été convié à trois demi-journées de réunions (mars, avril et mai 2022) afin de constituer des propositions pour le futur projet de territoire. Ces propositions ont été présentées en Bureau communautaire le 7 juin 2022 et le futur projet de territoire se fondera en grande partie sur le travail de ce groupe de citoyens.

Afin de les remercier de leur engagement, Monsieur le Président propose de verser une gratification aux membres qui ont participé à au moins deux des trois réunions, soit 44 personnes. La gratification prendra la forme de 12 entrées à Aqualac, d'1 entrée à l'évènement Befit (festival des sports doux et des activités bien-être), au 2 entrées au Château Thomas II (sur la commune du Bourget-du-Lac) et aux 2 visites du patrimoine de la commune d'Aix-les-Bains.

L'Office de Tourisme Intercommunal contribuera à cette gratification en offrant les entrées des visites au Château Thomas II et du patrimoine de la ville d'Aix-les-Bains ainsi que 30 des 44 entrées au Befit. Grand Lac prendra en charge l'achat des 14 places de l'évènement Befit, ainsi que les entrées Aqualac. Cette dépense représente 2 278 € inscrite au budget principal Service 190, chapitre 011.

Il est donc proposé d'attribuer ces gratifications aux membres du panel suivants, remplissant les conditions précitées dans la présente délibération :

1. AZZOLA BELLET Lydie	23. JOUVE Loick
2. BAJEUX Jean	24. KASZUB Liliane
3. BARTOLL Lorine	25. LANGLET Robert
4. BEAUD Martine	26. LEBRUN Florence
5. BIJASSON Erika	27. MAGRI Marc
6. BILLOT Nathalie	28. MENNOUNE Souqqeyina
7. BOUKHARI Dalila	29. MONDET Jérémy
8. CHOULET Bernadette	30. MONTANGON Geneviève
9. CROISET Jean-Michel	31. NEVEUX Jérôme
10. CURTELIN Annie	32. NOIRET Sophie
11. DE BORTOLI Patrice	33. PAULAIS Jean-Jacques
12. DUFFOUR Joël	34. PEPIN Michel
13. DURAND Sonia	35. PEPIN Nathalie
14. ECKENSCHWILLER Josette	36. PERTUSA Paul
15. EUVRARD Myriam	37. PORTIER Delphine
16. FASTIER Sullivan	38. RICHARD Josette
17. FAYOLLE Frédéric	39. ROSSET Valérie
18. FRIBOURG Françoise	40. SYLLA Andréa
19. GALLIENNE Monique	41. TRIVIDIC Oliver
20. GALPIN Geneviève	42. TRUCHE Nadine
21. GANIER Marielle	43. VASSEUR Christian
22. GRILLET Alain	44. VULLIERMET Ludovic

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la gratification des membres du panel indiqués dans la délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents au versement de cette gratification et à exécuter la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 20 septembre 2022

Le Président,
Renauld BERETTI



- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 67- Présents : 45- Présents et représentés : 48- Votants : 48- Pour : 48- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Gratification des membres du panel de citoyens ayant participé à l'élaboration du projet de territoire

Date de transmission de l'acte : 27/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 27/09/2022

Numéro de l'acte : d4307 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220920-d4307-DE

Date de décision : 20/09/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire